

Direction générale déléguée à la formation et à la vie universitaire (DGD FVU)

**Extrait des délibérations  
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique  
de l'Université Grenoble Alpes  
Séance plénière du jeudi 14 novembre 2019**

**D07\_141119**

*L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre 1 de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé après convocation légale, sous la présidence de Nicolas LESCA, Vice-président Formation.*

**Point à l'ordre du jour** : Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

- Création du DU Rebonds
- Règlement des études et modalités de contrôle des connaissances du DU Développer les compétences psychosociales et du DU Rebonds ; règlement des études du DU Egalité Femmes-Hommes
- Modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données (DU C-SIGAD) et Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère (DU DSA).

**Membres présents** : Sylviane HENNEBICQ, Thierry MENISSIER, Jean-Luc REBOUD, Michèle ROMBAUT, Philippe SALTEL, Romain TINIERE, Jean-Gabriel VALAY, Delphine ALDEBERT-MORIN, Pierre GILLOIS, Séverine RUSSET PENKETH, Virginie ZAMPA, Jacky CUVEX-COMBAZ, Cédric LAURENT, Marie MAZENOT, Martin OUDART, Emmy MARC.

**Membres représentés** : Valérie CHANAL (procuration à Jean-Luc REBOUD), Patrice MORAND (procuration à Sylviane HENNEBICQ), Dominique RIEU (procuration à Jacky CUVEX-COMBAZ),

Patricia LADRET (procuration à Thierry MENISSIER), Geneviève NOUYRIGAT (procuration à Delphine ALDEBERT-MORIN), Christine CHAUBET (procuration à Michèle ROMBAUT), Isabelle DELHOTEL (procuration à Cédric LAURENT), Pascale ROBERT (procuration à Séverine RUSSET PENKETH), Bénédicte CORVAISIER (procuration à Pierre GILLOIS), Alain MATTONE (procuration à Romain TINIERE), Mireille JACOMINO (procuration à Virginie ZAMPA), Elise DECEUNINCK (procuration à Martin OUDART).

**Membres absents ou excusés :** tous les autres membres.

**Rapporteur :** M. Nicolas LESCA, Vice-Président en charge de la Formation.

La création du DU Rebonds est soumise au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	51
Membres présents	16
Membres représentés	12
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions	0
Voix non exprimées	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du DU Rebonds.**

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances du DU Rebonds et du DU Développer les compétences psychosociales et le règlement des études du DU Égalité Femmes-Hommes sont soumis au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	51
Membres présents	16
Membres représentés	12
Nombre de votants	28
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions	0
Voix non exprimées	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances du DU Rebonds et du DU Développer les compétences psychosociales et le règlement des études du DU Égalité Femmes-Hommes.**

Les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données (DU C-SIGAD) et du DU Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère (DU DSA) sont soumises au vote ; le résultat est le suivant :

Membres en exercice	51
Membres présents	16
Membres représentés	12
Nombre de votants	28
Voix favorables	15
Voix défavorables	2
Abstentions	11
Voix non exprimées	0

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances des DU Cartographie, systèmes d'information géographique et analyse de données (DU C-SIGAD) et Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère (DU DSA).**

Fait à St Martin d'Hères, le 22 novembre 2019

Pour le Président et par délégation  
Le Vice-président en charge de la Formation

Nicolas LESCA



N. LESCA

*Publié le : 03/12/2019*

*Transmis au Rectorat le : 03/12/2019*

**ANNEXES DE L'EXTRAIT DES  
DÉLIBÉRATIONS  
N°D07\_141119**

**Année universitaire concernée :** 2019-2020

Date de la demande 28/10/2019

**Composante :** UFR médecine

Département (le cas échéant) : Formations paramédicales

**Responsable pédagogique :** José Labarère (UGA), Annick Bellanger (IFSI CHUGA)

**Réfèrent administratif :** Elodie Douchez

**Domaine de la formation** (ALL – DEG – SHS – STS) : STS

**Intitulé de la formation :** Rebonds

**Type de formation :**  DU  DIU

**Etablissement(s) partenaire(s) :** CHU Grenoble Alpes

**Régime (FI/FC) :**  FI  FC

**Modalités :**  Présentiel  EAD

**Effectif prévisionnel formation initiale : 33 (capacité d'accueil 40)**

**Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 0**

**Date validation en Conseil de composante :** 18/11/2019

(Préalable obligatoire avant passage en CFVU)

## Présentation générale de la formation

### Définition et objectifs de la formation :

- Motivations et positionnement au regard de l'offre de formation existante (locale et nationale)
- Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir
- Le public visé
- Débouchés professionnels (exemples)

### Motivations et positionnements :

Les universités françaises ont été invitées par le MESRI à proposer le DU Rebonds aux candidats bacheliers n'ayant aucune proposition d'admission en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur Parcoursup. Une dizaine d'universités ont répondu. L'UGA s'est positionnée à l'occasion de la visite sur site du Conseiller Le Bouler. Seules l'UGA et l'UJM (Saint-Etienne) proposent ce dispositif dans la région Auvergne Rhône-Alpes. La structure de DU est requise par le MESRI.

### Rappels sur le processus d'universitarisation de la formation d'infirmier :

La formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier est organisée en 3 années dans des instituts publics, le plus souvent rattachés à des hôpitaux sous forme d'écoles hospitalières, ou privés de statut divers. La formation d'infirmier relève depuis 2004 de la responsabilité des régions, renforçant son ancrage territorial (Loi n°2004-809 du 13 août 2004).

La répartition géographique des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) participe au maintien d'une offre de formation et d'une offre de santé sur l'ensemble du territoire. Elle joue également un rôle d'ascenseur social, recrutant des étudiants d'origine sociale variée, titulaires des baccalauréats généraux, technologiques, et professionnels, en formation initiale ou continue (Rapport intermédiaire Le Boulter).

L'universitarisation de la formation d'infirmier s'inscrit dans le processus d'harmonisation européen (processus LMD), répondant aux aspirations de mobilité géographique et de poursuite d'étude des étudiants ou des professionnels (Arrêté du 31 juillet 2009). La professionnalisation est une dimension importante de la formation d'infirmier, articulant étroitement formation théorique et formation pratique en stage en milieu de soins (50% de la durée totale de la formation), et faisant une large place à l'évaluation des compétences cliniques. Le processus d'universitarisation a conduit à :

- la délivrance du grade de licence au diplôme d'Etat d'infirmier dans le cadre d'un dispositif conventionnel liant l'Université, la Région, et les IFSI (Décret n°2010-1123 du 23 septembre 2010),
- la création diplôme d'Etat d'infirmier de pratiques avancées, conférant un grade de master, et dont la formation relève de l'Université (Décret n°2018-633 du 18 juillet 2018),
- la délivrance d'une carte d'étudiant par l'université à laquelle est conventionnée l'IFSI à partir de la rentrée 2018
- l'accès à l'ensemble des services aux étudiants via la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) à partir de la rentrée 2018
- l'implémentation de nouvelles modalités pour l'entrée en IFSI en 2019, avec la formulation des vœux sur la plateforme Parcoursup, l'admission sur dossier selon une procédure harmonisée au niveau national, et la mise en place de dispositifs d'accompagnement et de consolidation des acquis (réponse « oui si »).

Signée en juillet 2010, une convention de partenariat et d'objectifs définit les dispositions liant la Région Rhône-Alpes, les trois universités sièges d'une composante de formation en santé (Université Claude Bernard Lyon I, Université Jean Monnet, et UGA), et les groupements des IFSI (GCS IFSI-RA et groupement des IFSI privés à but non lucratifs). D'une durée initiale de 5 ans, cette convention a été reconduite tacitement chaque année depuis 2016.

Dans ce cadre, 11 des 13 IFSI de l'académie de Grenoble ont conventionné avec l'UGA, ce qui représente un effectif de 3300 étudiants répartis sur les 3 années de formation. L'implication de l'UGA s'est concrétisée par :

- la participation aux instances des IFSI (Instance de coordination et de gestion, sections compétentes pour les situations individuelles pédagogiques et disciplinaires, commission d'attribution des crédits, jury régional de diplôme d'Etat,...),
- la contribution aux enseignements (Unités d'enseignement [UE] dites « contributives » par opposition aux UE « constitutives »),
- l'habilitation des formateurs ou enseignants non-universitaires,
- l'inscription à l'université,
- la délivrance du grade de licence,

- l'animation et le suivi de la mise en œuvre de la convention.

### Objectifs pédagogiques :

Les objectifs du DU REBONDS sont :

- de consolider les acquis et les connaissances fondamentales nécessaires à l'intégration des formations du secteur sanitaire et médico-social
- d'acquérir une méthodologie de travail en autonomie nécessaire à la poursuite d'études dans les formations du secteur sanitaire et médico-social
- de valider par anticipation une ou plusieurs UE des formations du secteur sanitaire et médico-social ou de licence
- de valoriser la candidature de l'étudiant sur Parcoursup (rédaction du CV et de la lettre de motivation, remise à niveau, validation des acquis...)
- d'explorer, et éventuellement reconsidérer, son projet d'étude et professionnel.

### Public cible :

Le DU REBONDS s'adresse aux bacheliers candidats à une admission en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur Parcoursup et n'ayant aucune proposition pour aucune formation. Sont notamment concernés les titulaires du bac :

- de série technologique ST2S
- de série professionnelle Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- de série professionnelle Service aux personnes et aux territoires (SAPAT).

### Débouchés professionnels :

Les débouchés potentiels du DU Rebonds sont une poursuite d'études en :

- institut de formation en soins infirmiers (IFSI) par une admission via Parcoursup
- institut de formation de manipulateur en électroradiologie médicale (IFMEM) ou DTS en électroradiologie médicale par une admission via Parcoursup
- établissement de formation des métiers de l'appareillage (orthoprothésiste) par une admission via Parcoursup
- BTS du secteur sanitaire et social par une admission via Parcoursup
- licence par une admission via Parcoursup
- institut de formation d'aide-soignant (IFAS) par une admission sur concours
- institut de formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP) par une admission sur concours

## Organisation des enseignements

Période de la formation : du 14 octobre 2019 au 31 mai 2020

Durée de la formation : 1 an

Volume horaire de la formation : 176 h (94 h au S1 + 82 h au S2)

Formation semestrialisée (si oui quel semestre concerné) : oui, S1 et S2 sur l'année universitaire 2019-2020

Validation des crédits ECTS par anticipation pour les UE contributives d'anglais (1 ECTS au S1 et 1 ECTS au S2) et UE 1.2 santé publique (2 ECTS au S2) de la formation d'infirmier.

**STAGES:**

Oui (facultatif)       Non

Durée : 70 h

Période : Avril 2020

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

### Conditions d'accès

Recevabilité des candidatures : -

Conditions d'admission :

L'admission dans le DU REBONDS est proposée par la Commission d'accès à l'enseignement supérieur de l'Académie de Grenoble (CAES, [caes@ac-grenoble.fr](mailto:caes@ac-grenoble.fr)).

Les places non pourvues à l'issue de la dernière séance de la CAES peuvent être proposées aux étudiants primo-inscrits en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), notamment s'ils sont titulaires d'un baccalauréat des séries technologique ST2S et professionnelles ASSP et SAPAT.

### Partenariat / Internationalisation de la formation

Partenariat :

Précisez sous quelle forme et avec quel établissement  
NA

Internationalisation de la formation.

Précisez le cadre du partenariat et avec quel établissement

La DGD RTI devra-t-elle être associée :

### Droits d'inscription

Joindre l'annexe financière (dgdvfu\_annexe\_fin\_creation\_DUDIU\_201901)

Tarifs Formation initiale : Droits d'inscription licence + CVEC (cahier des charges du MESRI)

Statut d'étudiant éligible aux bourses CROUS.

Tarifs Formation continue : NA

Ingénieur conseil DFCA (Pack 2) ou le Référent FC en composante (Pack 1) /  
NOM : PRENOM :

L'avez-vous sollicité pour l'élaboration du tarif défini : Oui  Non

## GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION

### Offre non accréditée

<b>DU REBONDS</b>		<b>Nombre de stagiaire</b>	
	<b>Nombre contrat pro</b>	<b>Tarif fc</b>	
	<b>Nombre de FC</b>	<b>Tarif fc</b>	
	<b>Nombre d'étudiant</b> 33	<b>Tarif FI</b>	<b>170</b>
	<b>Nombre heures apprenants</b>		176
<b>RECETTE FC</b>			<b>0 €</b>
<b>RECETTE FI</b>			<b>5 610 €</b>
<b>AUTRES RECETTES</b>	Ministère 2000€/étudiants		<b>66 000 €</b>
<b>CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL</b>			<b>71 610 €</b>
<b>COÛTS DIRECTS</b>			
<b>COÛTS Enseignement Heures de formation</b>	<b>Nombre d'heures de formation</b>	<b>Coût de l'heure</b>	<b>Coût total des heures de formation</b>
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	474	43 €	20 382 €
Heures CM (=TD*1,5)		65 €	0 €
			0 €
<b>CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT</b>			
<b>Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat</b>			
Heure TD. enseignant, hors enseignement (EC et EA)	20	54 €	1 080 €
Heure TD Enseignant (HC)	30	43 €	1 304 €
Heure TD vacataire		59 €	0 €
<b>Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique FC</b>			
Heure CAT A par stagiaire		34 €	
Heure CAT B par stagiaire		28 €	
Heure CAT C par stagiaire		23 €	26 400 €
Cout moyen Biatos par stagiaire		28 €	
Autres (honoraires de formation...)			0 €
<b>Charges directes de la composante (Pack1)</b>			
Charges directes de masse salariale adm et financière			
Charges directes de fonctionnement			
<b>Autres charges directes DFCA</b>			
Charges directes de masse salariale			0 €
Charges directes de fonctionnement			0 €
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>			<b>49 166 €</b>
<b>COÛTS SPECIFIQUES</b>			
- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)			
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)			1 000 €
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)			500 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)			2 000 €
- Autres frais spécifiques (Theia)			800 €
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>			<b>4 300 €</b>
<b>I - TOTAL COÛTS DIRECTS</b>			<b>53 466 €</b>
<b>II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES"</b> (Pack 2 - 25% des recettes = pri FC / Pack 1 - 10 % des recettes = pri VPCA)			<b>561 €</b>
<b>III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)</b>			<b>54 027 €</b>
<b>MARGE SUR COÛTS COMPLETS</b> (doit être > 0)		<b>24,6%</b>	<b>17 583 €</b>

**Année universitaire :** 2019-2020

**Composante :** Institut universitaire de technologie 2 (IUT 2)

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Création

## Formation

Intitulé de la formation : Développer les compétences psychosociales

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/06/2019

Date de passage en CFVU : 14/11/2019 (04/07/2019 pour la création)

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Rebecca Bègue-Shankland

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel; Enseignement à distance

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		20
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Depuis plus de 25 ans, l'Organisation Mondiale de la Santé préconise le développement des compétences psychosociales dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé physique, mentale et sociale. Ces compétences développent la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne (OMS, 1993). Il existe de nombreux programmes d'interventions visant à développer ces compétences sociales (empathie, coopération), émotionnelles (régulation du stress et des émotions) et cognitives (pensée critique, pensée créative) en milieu scolaire ou extra-scolaire, ainsi que dans l'accompagnement de personnes en difficulté telles que les personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme ou encore dans le cadre de la prévention des rechutes de problématiques liées à la dépression ou aux addictions.

Il s'agit du premier diplôme d'université francophone sur le développement des compétences psychosociales.

La formation s'organise autour de trois objectifs :

•Objectif 1 : Acquérir des connaissances scientifiques à propos des interventions validées dans le champ de la prévention et de l'accompagnement, fondées sur le développement des compétences psychosociales.

A la fin de la formation, le professionnel connaîtra :

- les concepts clés du champ de la prévention et de la promotion de la santé ;
- les changements de paradigmes dans le champ de la prévention et de la promotion de la santé ;
- les recommandations actuelles concernant la prévention et la promotion de la santé telles que formulées par l'Organisation Mondiale de la Santé ;
- les recommandations actuelles concernant l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme ;
- les recherches sur les compétences psychosociales et les interventions validées dans ce champ, notamment celles appliquées à des publics spécifiques ;
- les effets des compétences psychosociales sur la santé physique, mentale et sociale, et sur les apprentissages ;
- les recherches sur les effets des croyances, attitudes et attentes des professionnels à propos des élèves ou des personnes accompagnées ;
- les recherches récentes en neurosciences cognitives et en psychologie sur le développement de l'enfant et de l'adolescent et les besoins psychologiques fondamentaux ;
- Les résultats des recherches sur les moyens de favoriser la motivation autodéterminée à l'adoption de comportements favorables à la santé.

•Objectif 2 : Développer des compétences professionnelles permettant de susciter l'engagement des participants et le développement de leurs compétences psychosociales :

À la suite de la formation, le professionnel saura :

- favoriser une dynamique de groupe constructive facilitant la prise de parole de chacun et une meilleure connaissance du fonctionnement individuel et collectif ;
  - animer des retours sur les exercices réalisés en soutenant le sentiment d'autonomie, de compétence et de lien social des participants ;
  - réaliser des ateliers interactifs où les contenus sont majoritairement apportés et discutés par les participants ;
  - animer des pratiques de gestion du stress et des émotions scientifiquement validées ;
  - animer des programmes complets de développement des compétences émotionnels ;
  - mobiliser ses propres compétences psychosociales en situation professionnelle.
- Objectif 3 : Développer des compétences de méthodologie de projet et d'évaluation d'effets et d'impact des interventions de développement des compétences psychosociales :

A la suite de la formation, les professionnels sauront :

- réaliser un diagnostic des besoins et des ressources des personnes ou les structures concernées par l'intervention ;
- identifier les programmes validés les plus à même de correspondre aux besoins repérés et exprimés ;
- concevoir et mettre en œuvre un protocole permettant de mesurer les effets et l'impact de ces interventions sur les participants et les professionnels concernés ;
- trouver les chercheurs ou structures ressources pouvant donner des indications quant aux échelles de mesure les plus à mêmes de mesurer les compétences psychosociales et leurs effets sur les dimensions ciblées ;
- collecter des données quantitatives et les traiter à l'aide d'outils statistiques ;
- rédiger une communication à visée scientifique et à visée professionnelle.

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Niveau d'études requis : Bac + 2 minimum (sauf dérogation après étude du dossier de candidature).

Connaissances fondamentales en éducation, dans le champ du social, de la santé, de la psychologie ou dans les métiers de l'accompagnement : avoir une base de formation dans l'un de ces domaines et/ou avoir une pratique professionnelle dans l'un de ces domaines.

### 2.2 Conditions d'admission

Sur dossier : CV, lettre de motivation et diplômes

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : décembre à septembre

Durée de la formation : 10 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 160h TD de cours + 20h de pratique professionnelle

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC 2019-2020.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Toutes les UE sont évaluées au semestre 2 (la formation ouvrant au semestre 2).

Deux des UE sont en option (UE3 et UE4) : les étudiants peuvent choisir une ou les deux options. Si les deux options sont choisies, ils doivent valider les deux dans leur mémoire professionnel.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 20h de pratique professionnelle soit sur son lieu de travail, soit dans le cadre d'un stage demandé par l'étudiant.

Il y a donc 20h de stage pour ceux souhaitant effectuer un stage dans une autre structure ou les demandeurs d'emploi et 20h de Pratique professionnelle de développement des compétences psychosociales pour ceux qui sont en poste

Période du stage : Les 20h ne sont pas à réaliser en continu, l'étudiant peut choisir de les placer au moment où c'est le plus opportun en fonction de l'avancée de son projet, entre janvier et juin de l'année en cours.

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire : 24/08/2020 : envoi par voie électronique du mémoire à la responsable de formation et à l'enseignant encadrant le mémoire.

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

présence obligatoire, maximum 10% d'absence sur l'année pour permettre la validation du diplôme.

Absences aux examens :

Il n'y a pas d'examen sur table, mais la présence est obligatoire pour la présentation orale de fin de formation. En cas d'absence, la présentation doit être reportée à une date ultérieure pour valider le diplôme.

### III. Résultats

#### **Article 5 : Jury**

*La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.*

mi septembre

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

Il faut avoir une moyenne générale de 10 pour l'ensemble des UE suivies.

#### **Article 7 : Redoublement**

possible

## IV. Frais de scolarité

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue : 2800 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

<b>DU</b> Intitulé de la formation : Développer les compétences psychosociales Responsable de la formation : Rebecca Bègue-Shankland						Code Diplôme : Code VDI : Code Etape : Code VET :				Date approbation conseil de composante : 17/06/2019 Date approbation CFVU : 14/11/2019 Régime Formation Modalité Formation												
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS *	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES						
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP			
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %							
<b>UE1. Connaissances fondamentales sur les interventions validées visant à développer les compétences psychosociales</b> De la prévention à la promotion de la santé : un changement de paradigme Les programmes CPS fondés sur les preuves scientifiques et les facteurs favorisant l'efficacité des interventions Connaissances scientifiques actualisées sur le développement de l'enfant et de l'adolescent La posture de l'intervenant et le rôle de la motivation								E		1		E		1				7				
<b>UE2. Diagnostic des besoins et des ressources, méthodologie et évaluation d'intervention de développement des compétences psychosociales, exemples</b> Diagnostic des besoins et synthèse des ressources scientifiquement validées Méthodologie et évaluation d'intervention Présentation de résultats/communication scientifique et professionnelle								O		1		E		1				6				
<b>UE3. Les programmes validés en prévention des conduites à risque et des troubles du comportement</b> Le développement des compétences socio-émotionnelles Développer les compétences parentales et familiales Les CPS en prévention des conduites à risque Développer les CPS à l'école La gestion du stress								E		1		E		1				12				
<b>UE4. Interventions validées pour l'accompagnement des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme</b> Connaissances actualisées du publique et des recommandations pour l'accompagnement des personnes et des familles Interventions fondées sur l'analyse appliquée du comportement : méthodes et mise en pratique Ateliers de développement des compétences psychosociales prenant en compte les spécificités cognitives et les particularités sensorielles des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme								E		1		E		1				7				
																		14				
																		7				
																		10				
																		18				
																		11				
																		21				
Total ECTS / Semestre						Total Nbre d'heures													160,00			

**Commentaires :**  
 \* les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national

**Année universitaire :** 2019-2020

**Composante :** UFR Médecine

**Fiche validée :**

**Statut de la formation :**

## Formation

Intitulé de la formation : Rebonds

Type de formation : DU

Date du Conseil d'UFR : 18/11/2019

Date de passage en CFVU : 14/11/2019

Etablissement partenaire : CHU Grenoble Alpes

Responsable pédagogique : José Labarère (UGA), Annick Bellanger (IFSI CHUGA)

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	33	
Formation continue	0	
Contrat d'apprentissage	0	
Contrat de professionnalisation	0	
Formation permanente	0	

Préciser le niveau de la formation : Post-Bac

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP :

Date dépôt RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le DU REBONDS s'adresse aux bacheliers candidats à une admission en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) sur Parcoursup et n'ayant aucune proposition pour aucune formation. Sont notamment concernés les titulaires du baccalauréat :

- de série technologique ST2S
- de série professionnelle Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- de série professionnelle Service aux personnes et aux territoires (SAPAT).

Les objectifs du DU REBONDS sont :

- de consolider les acquis et les connaissances fondamentales nécessaires à l'intégration des formations du secteur sanitaire et médico-social
- d'acquérir une méthodologie de travail en autonomie nécessaire à la poursuite d'études dans les formations du secteur sanitaire et médico-social
- de valider par anticipation une ou plusieurs UE des formations du secteur sanitaire et médico-social ou de licence
- de valoriser la candidature de l'étudiant sur Parcoursup (rédaction du CV et de la lettre de motivation, remise à niveau, validation des acquis...)
- d'explorer, et éventuellement reconsidérer, son projet d'étude et professionnel.

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures : -

Bacheliers des séries technologique ST2S, professionnelle ASSP et SAPAT.

Candidature sur parcoursup

### 2.2 Conditions d'admission :

L'admission dans le DU REBONDS est proposée par la Commission d'accès à l'enseignement supérieur de l'Académie de Grenoble (CAES, [caes@ac-grenoble.fr](mailto:caes@ac-grenoble.fr)).

Les places non pourvues à l'issue de la dernière séance de la CAES peuvent être proposées aux étudiants primo-inscrits en Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), notamment s'ils sont titulaires d'un baccalauréat des séries technologique ST2S et professionnelles ASSP et SAPAT.

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : du 14 octobre 2019 au 31 mai 2020

Durée de la formation : 1 an

Volume horaire de la formation : 176 h (94 h au S1 + 82 h au S2)

Formation semestrialisée : Oui

Nombre d'ECTS : Dans le cadre du DU Rebonds, les étudiants suivent des enseignements de 1<sup>ère</sup> année de la formation conduisant au DE d'infirmier (anglais [UE 6.2] et santé publique [UE 1.2]) ou des enseignements de 1<sup>ère</sup> année de licence (enseignements transversaux à choix de l'offre de formation du SET), auquel cas les règles de capitalisation et de conservation des EC et des UE s'appliquent, à savoir l'acquisition définitive d'un élément porteur de crédits (EC, UE) dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (note  $\geq 10/20$ ), sans condition de durée. Cette acquisition emporte celle des crédits européens correspondants.

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Semestre 1 (94 h):

- Anglais (10 h)
- Mathématiques (20 h)
- Expression écrite (10 h)
- Expression orale (10 h)
- Sciences de la vie (16 h)
- Méthodologie de travail (10 h)
- Accompagnement pédagogique (7 h)
- Module orientation (11 h)

Semestre 2 (82 h):

- Anglais (10 h)
- Mathématiques (20 h)
- Expression écrite (10 h)
- Accompagnement pédagogique (3 h)
- Module orientation (15 h)
- Enseignement à choix (24 h)
  - o Santé publique (UE 1.2 S2 Santé publique IFSI)

- Enseignement transversal à choix (ETC) du service des enseignements transversaux (SET) en Licence 1

Assiduité aux enseignements : L'assiduité aux enseignements est obligatoire et fait l'objet d'un contrôle de la présence. Les étudiants doivent justifier leur(s) absence(s) dans un délai de 15 jours auprès du service scolarité. Le défaut d'assiduité pourra être sanctionné par le jury d'année.

Voir le tableau MCC :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

UE optionnelle au choix parmi :

- UE 1.2 santé publique S2 (2 ECTS au S2) de la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier.
- Enseignements transversaux à choix de niveau L1 de l'offre de formation du SET au semestre 2

## **Le stage**

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Facultatif

Durée du stage : 70 h

Période du stage : Avril

Modalité de stage : stage d'exploration en milieu professionnel

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

## **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire : Non

Rapport de stage : Le stage donne lieu à un rapport de stage et à une soutenance orale.

Projets tuteurés : Non

## **Modalités d'examen**

L'évaluation (continue et terminale) revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, comme la participation active aux enseignements, des épreuves écrites et orales, des rendus de travaux, de projets et des périodes de mise en situation ou d'observation en milieu professionnel. Les modalités d'évaluation sont décrites dans le Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances de la formation.

Absence aux Evaluations Continues (EC) :

Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve d'EC concernée.

En cas d'absence justifiée aux EC, une nouvelle épreuve est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'EC, soit de neutraliser la note.

Absence aux Evaluations Terminales (ET) de session initiale ou de seconde chance :

Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'ET concernée.

En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'ET de session initiale, les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'ET, soit de déclarer l'étudiant défaillant à l'ET.

En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'évaluation de seconde chance, l'étudiant pourra, sous réserve d'accord du responsable d'année et de faisabilité, se voir proposer une nouvelle évaluation de nature et de durée équivalentes. En cas d'impossibilité, il aura un zéro à l'ET.

Organisation de la seconde chance :

Une seconde session peut être passée dans les UE où l'étudiant n'a pas obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

### III. Résultats

#### **Article 5 : Jury**

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » pour permettre à l'étudiant d'obtenir la note ou la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et sur l'intranet étudiant (LEO).

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

Une UE est acquise lorsqu'un étudiant obtient une note moyenne pondérée des épreuves supérieure ou égale à 10/20. Un semestre est validé par compensation entre les UE (moyenne pondérée des notes obtenues aux UE  $\geq 10/20$ ). Une année est validée par compensation annuelle entre les 2 semestres (moyenne pondérée des notes obtenues aux UE  $\geq 10/20$ ).

#### **Article 7 : Redoublement**

Le redoublement du DU Rebonds n'est pas autorisé.

## **IV. Frais de scolarité**

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : Droit Licence + CVEC

Tarifs Formation continue : Non-applicable

Tarifs en Contrat d'apprentissage : Non-applicable

Tarifs en Contrat de professionnalisation : Non-applicable

Tarifs en Formation permanente : Non-applicable

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

Les étudiants du DU Rebonds bénéficient du statut d'étudiant éligible aux bourses CROUS.

Année de la Formation/Domaine/Mention : DU Rebonds	Code Diplôme :	Date approbation CFVU :
Parcours-type :	Code VDI :	N° de version dans l'accréditation :
Parcours pédagogique (le cas échéant) :	Code Etape :	Régime Formation
Responsable de la Formation : José LABARERE (UGA), Annick Bellanger (IFSI CHUGA)	Code VET :	Modalité Formation
Responsable de l'Année :		

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
<b>SEMESTRE 1</b>																			
Anglais		O	1	1	Ecrit et/ou Oral	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Mathématiques		O		2	Ecrit - devoir surveillé	50,00%	Ecrit - devoir surveillé	1 h	50,00%		non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		20		
Expression écrite		O		1	Ecrit - fiche de lecture	50,00%	Ecrit et/ou Oral	1 h	50,00%		non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Expression orale		O		1	Oral - exposé	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Sciences de la vie		O		2	Ecrit - devoir surveillé	50,00%	Ecrit et/ou Oral	1 h	50,00%		non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		16		
Méthodologie de travail		O		1	Ecrit - devoir maison	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Orientation		O		1	Ecrit - devoir maison	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		11		
Accompagnement pédagogique		O		1	Ecrit - devoir maison	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		7		
				1													0,00	94,00	0,00

Commentaires :

Année de la Formation/Domaine/Mention : DU Rebonds					Code Diplôme :					Date approbation CFVU :									
Parcours-type :					Code VDI :					N° de version dans l'accréditation :									
Parcours pédagogique (le cas échéant) :					Code Etape :					Régime Formation									
Responsable de la Formation : José LABARERE (UGA), Annick Bellanger (IFSI CHUGA)					Code VET :					Modalité Formation									
Responsable de l'Année :																			
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES				
					1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP	
					Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %					
SEMESTRE 2																			
Anglais		O	1	1	Ecrit et/ou Oral	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Mathématiques		O		2	Ecrit - devoir surveillé	50,00%	Ecrit et/ou Oral	1 h			non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		20		
Expression écrite		O		1	Ecrit - fiche de lecture	50,00%	Ecrit et/ou Oral	1 h			non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		10		
Orientation		O		1	Ecrit - devoir maison	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		15		
Accompagnement pédagogique		O		1	Ecrit - devoir maison	100,00%					non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		3		
Enseignement transversal à choix (ETC)*		ETC	3	2	...	...	...				...		...	...	...		24		
UE Santé publique (1.2 S2)*			2	2	Ecrit et/ou Oral	50,00%	Ecrit et/ou Oral	1h	50,00%		non		Ecrit et/ou Oral	1 h	100,00%		24		
			3 ou 4												0,00	82,00	0,00		

Commentaires : \* UE optionnelle : l'étudiant choisit un ETC dans l'offre du SET ou l'UE 1.2 Santé publique de la formation d'IDE

**Année universitaire :** 2019-2020

**Composante :** Institut universitaire de technologie 2 (IUT 2)

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Création

## Formation

Intitulé de la formation : DU Egalité Femmes-Hommes

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/06/2019

Date de passage en CFVU : 04/07/2019

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Sophie Louargant

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel;Enseignement à distance

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		20
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau II (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP :

Date dépôt RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

L'objectif de ce DU est l'acquisition de savoirs, de pratiques et de compétences dans le domaine de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations.

Il permet de proposer aux diplômés, à moyen terme, une formation internationale, tout au long de la vie, sur la question de l'égalité femmes/hommes.

L'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble est un établissement partenaire.

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Niveau d'accès à la formation :

Licence 3, Diplômes d'Etat de niveau 6 (ou niveau II dans l'ancienne nomenclature)

### 2.2 Conditions d'admission

jury d'admission et entretiens

Présentation d'un projet professionnel sur l'égalité femmes-hommes, candidatures CV+ lettre de motivation, financement FC

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : décembre 2019- septembre 2020 (trois ou quatre jours une semaine /mois)

Durée de la formation : 10 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : Volume horaire de la formation : 141 h de cours présentiel +105h de stage

Nombre d'ECTS : 0

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC DU\_égalité\_F\_H\_130519.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Une organisation en 12 Unités d'Enseignement (UE) : Sciences humaines et sociales – des UE traduites en compétences

Partenariat Institut d'Études Politiques : convention de partenariat

33H réalisé par l'IEP

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

néant

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : 105h de stage

Période du stage : mai-septembre 2020

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

La présence est requise lors de tous les regroupements prévus.

L'enseignement se fait en présentiel et/ou à distance.

Les absences justifiées seront tolérées (examinées au cas par cas).

Absences aux examens :

Si absence justifiée ou injustifiée à la session 1, une session 2 sera organisée.

Si absence justifiée ou injustifiée à la session 2 : ajournement.

### III. Résultats

#### Article 5 : Jury

*La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.*

Le jury est composé par les membres de l'équipe pédagogique de l'IUT2 et la direction des études de l'IEP. Les épreuves ont lieu au mois de septembre et le jury aura lieu avant le 20 septembre 2020

#### Article 6 : Conditions de validation de la formation

La moyenne générale valide le DU > 10/20

#### Article 7 : Redoublement

Redoublement autorisé. Le diplôme pourra être obtenu en plusieurs années. Les UE validées sont conservées en cas de réinscription au DU.

### IV. Frais de scolarité

#### Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue : 2800 euros.

30% de remise : Convention rectorat de l'Isère , collectivités territoriales, fonction publique hospitalière , Etablissements publics.

Inscription possible à la carte : inscription à partir de 1 UE

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

## V. Dispositions diverses

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

Le diplôme pourra être obtenu en plusieurs années suite au passage de 12 UE.

les Unités d'Enseignement sont accessible à partir de 1 module.

La durée maximale d'acquisition pour acquérir les modules est de 5 années.

**Année universitaire :** 2019-2020

**Composante :** Institut d'urbanisme et de géographie alpine (IUGA)

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Modification

## Formation

Intitulé de la formation : Cartographie, Systèmes d'Information Géographique et analyse de données (C-SIGAD)

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 14/11/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Pascal MAO et Nicolas ROBINET

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue	10	15
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau III (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Oui

Date dépôt RNCP : 11/10/2018

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs pédagogiques et compétences acquises :

Cette formation, combinant des approches spatiales, cartographiques et statistiques, permettra d'acquérir une spécialisation pour :

- lire, comprendre et créer des documents cartographiques ;
- produire de l'analyse spatiale et mener une analyse statistique multisectorielle ;
- mettre en oeuvre un système d'information géographique (SIG) ;

Le DU C-SIGAD permettra l'acquisition de connaissances théoriques sur :

- les différents systèmes de projections ;
- les geo-data ;
- les principaux acteurs aux échelles locales, nationales, européennes et internationales intervenant dans le domaine des SIG et de la donnée géographique, ainsi que les principaux textes réglementaires et directives ;
- la sémiologie, la typologie et le graphisme d'une carte ;
- les concepts et notions de vocabulaire utilisés en cartographie et statistiques ;
- les méthodes d'analyses statistiques et les résultats attendus, ainsi que leur interprétation ;
- les systèmes d'Information Géographique et leurs utilisations ;

Ainsi que des compétences techniques et savoir-faire :

- récolter de la donnée ;
- analyser ;
- interpréter ;
- créer une carte thématique ;
- créer, mettre en oeuvre et exploiter un Système d'Information Géographique ;
- utiliser ces différents outils dans les processus d'aides à la décision.

Dans le cadre de cette formation, les logiciels et les données utilisés sont issus du libre (Open Source et Open Data).

Le public, le niveau et les créneaux professionnels et débouchés

Ce diplôme universitaire est accessible uniquement en formation continue, pour les salariés, agents des collectivités ou demandeurs d'emploi. Vous devez être titulaire d'un Bac+2, ou faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels, et travailler dans les domaines du développement territorial, géographie, cartographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme, sport, culture ....

Exemples de profils/de débouchés professionnels : Chargé(e) de mission aménagement du territoire, tourisme, en charge des réseaux (routiers, hydrauliques...), technicien géomatique, agent de développement local/territorial, développement économique, gestion environnementale, animation nature, sport, santé ...

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Ce diplôme universitaire est accessible uniquement en formation continue, pour les salariés, agents des collectivités ou demandeurs d'emploi. Vous devez être titulaire d'un Bac+2, ou faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels, et travailler dans les domaines du développement territorial, géographie, cartographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme, sport, culture ....

Prérequis : Maîtrise de l'environnement Windows, Mac ou Linux, ainsi que des outils bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, diaporama...).

La commission d'admission, composée de l'équipe pédagogique, se prononcera sur la recevabilité des dossiers.

### 2.2 Conditions d'admission

Les candidatures seront à envoyer à l'ingénieur conseil de l'UFR IUGA, accompagnées de la copie du diplôme et d'un énoncé du contexte et/ou des motivations dans lesquels le candidat souhaite suivre la formation

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Le DU C-SIGAD, découpé en 5 modules, débutera en janvier. Les modules s'étaleront des mois de janvier à mai, au rythme d'un module par mois (3 jours de formation de 6 à 8 heures).

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 114 heures découpées en 5 modules

Nombre d'ECTS : NEANT

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

DU C-SIGAD Tableau MCC 2019-2020.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

## **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire : Dossier de synthèse et soutenance module 5 :

Le dossier de synthèse permettra la validation des connaissances acquises lors de la formation. Il s'illustrera par la mise en place d'un cas pratique, complet, utilisant les outils et méthodes vus dans les modules précédents. Il sera ensuite soutenu devant un jury final composé de l'équipe pédagogique du diplôme (enseignants-chercheurs, ingénieur, formateur...). Il sera composé comme suit : 10 minutes de présentation du dossier, 10 minutes de questions. A l'issue de l'examen oral, la note finale du diplôme sera attribuée.

Dépôt : une semaine avant la date de jury.

Rapport de stage :

Projets tuteurés : Projets tuteurés : Projet tutoré et validation des acquis. Intervenants : Pascal Mao, Nicolas Senil, Nicolas Robinet, Mélodie Roche, Jérémie Caussanel

Applications thématiques : diagnostic de territoire/environnemental, écologie du paysage, mise en place d'un observatoire du territoire, enquête, étude d'incidence/d'impact...

Ce module a pour objectif de valider vos connaissances en vous mettant en situation pratique. A partir de vos données ou de données fournies, vous répondrez à une mission et rendrez un dossier de synthèse. Ces exercices seront encadrés et accompagnés par vos intervenants.

Pour ce dernier module, possibilité d'en suivre une partie à distance.

## **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

Présence obligatoire.

En cas d'absence non justifiée, le module ne pourra pas être validé.

Absences aux examens :

L'absence non justifiée à un seul des modules entraîne l'impossibilité de calculer une moyenne.

### III. Résultats

#### **Article 5 : Jury**

*La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.*

La soutenance finale :

Objectifs :

Evaluer les connaissances et compétences acquises lors de la formation

Evaluer les capacités d'utilisation des outils et méthodes

Evaluer les capacités d'analyse et de synthèse

Composition :

L'équipe pédagogique du DU C-SIGAD.

Le jury de délivrance du diplôme (à l'issue de la soutenance finale) :

Objectif :

Attribution du diplôme

Composition :

L'équipe pédagogique

Périodes de réunion des jurys : Les jurys se réuniront suite à la soutenance du mémoire

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

Le diplôme d'université est décerné aux étudiants, qui ont assisté à l'ensemble des modules de 1 à 4, qui ont obtenu à la fois une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'écrit du module 5, plus une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'oral du module 5.

Les étudiants n'ayant pas satisfait aux conditions requises pour être admis à la première session passent une seconde session selon les modalités suivantes :

Pour cette seconde session, l'étudiant doit repasser la ou les épreuves (écrit et / ou oral) du module 5 qui n'ont pas satisfait les conditions requises à la première session.

Après délibération du Jury, à l'issue de la seconde session, les étudiants sont déclarés admis au diplôme d'université s'ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve présentée ou aux deux le cas échéant.

Un candidat ayant obtenu un ou plusieurs modules du DU C-SIGAD se verra attribuer une attestation de suivi de formation et pourra compléter son cursus à l'année suivante sous réserve de places disponibles et d'y être autorisé par le jury de l'année précédente.

Le diplôme est délivré avec la mention :

« Passable » entre 10 et 12 ;

« Assez bien » entre 12 et 14 ;

« Bien » entre 14 et 16 ;

« Très bien » à partir de 16.

### **Article 7 : Redoublement**

Le redoublement n'est pas de droit, il pourra ou non être autorisé par le jury.

## IV. Frais de scolarité

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue : 1938 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération : Pour les personnes en reprise d'études non financées, sous réserve que les conditions de rentabilité du DU soit toujours remplies, une exonération partielle pourra être accordée à hauteur de 14 € /heure.

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**



**Année universitaire :** 2019-2020

**Composante :** Centre universitaire d'études françaises (CUEF)

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Modification

## Formation

Intitulé de la formation : Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 17/09/2019

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Maryse PECHOUX - cuf-pro-plus@univ-grenoble-alpes.fr

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	12	20
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation :

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Objectifs :

- Se former à la méthodologie de l'enseignement-apprentissage du FLE
- Acquérir des connaissances spécifiques en Sciences du langage
- Perfectionner la langue parlée et écrite

Compétences visées :

- Conception et gestion d'un cursus de formation en FLE
- Capacités langagières écrites et orales en réception, production et interaction

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Public concerné : Etudiants français et internationaux

### 2.2 Conditions d'admission

Dossier de candidature : CV et lettre de motivation.

Baccalauréat ou équivalent.

Diplôme DELF B2 ou DUEF B2 (acquis à 80%) pour les étudiants internationaux.

Disposer d'un visa long séjour (pour les étudiants internationaux)

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : janvier - mai

Durée de la formation : 5 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 255 heures de formation sur 13 semaines (dont 16 heures d'observation de classe) + 1 semaine d'examens finaux

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Tableau MCC DSA 2019-2020\_vSphinx.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Responsable de la formation : Maryse PECHOUX

16h d'observation de la pratique de classe + 2h de tutorat pédagogique

- Pour les cours de culture générale et de lexique, sont organisés un examen intermédiaire et un examen final comptant respectivement 40% et 60% de la note finale.

- 16 heures d'observation et prise en charge d'activités d'enseignement. Les observations ont lieu courant avril et un rapport doit être rendu avant les vacances de Pâques.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

### Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

### Modalité de stage :

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

### **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

### **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements :

La présence est obligatoire

Toute absence doit être justifiée (justificatif médical ou administratif). Le justificatif doit être présenté au service scolarité dans un délai de cinq jours après le retour. Au-delà de ce délai l'absence sera considérée comme non justifiée.

Au-delà de 25% d'absence, l'étudiant ne peut pas se présenter à l'examen et ne reçoit pas de diplôme

Absences aux examens :

- Un rattrapage est organisé sur demande et présentation d'un justificatif administratif ou médical. Le rattrapage est organisé dans un délai d'un mois maximum après la date de l'examen.
- En cas d'absence aux examens, sans justificatif, l'étudiant aura la note zéro
- La présence est obligatoire aux examens intermédiaires comme aux examens finaux pour l'obtention du diplôme

### III. Résultats

#### **Article 5 : Jury**

*La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.*

Fin mai.

#### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

16 heures d'observation de classe : préparation et mise en œuvre d'activités pédagogiques.

Production finale : devoirs sur table et rédaction de dossiers et de fiches pédagogiques.

Soutenance de dossiers.

Les UE se compensent.

Il faut obtenir au moins 200 points sur 400 pour valider le diplôme.

#### **Article 7 : Redoublement**

Le redoublement est autorisé sans conservation des notes obtenues.

## IV. Frais de scolarité

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 1950 € + 20 euros de frais dossier (à partir de janvier 2020)

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

## V. Dispositions diverses

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**

Equivalence du DU FLE de l'UGA



UFR de rattachement	Type de formation	Intitulé	Reconduction
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Etudes françaises B1	oui 2 sessions par an
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Etudes françaises B2	oui 2 sessions par an
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Etudes françaises C1	oui 2 sessions par an
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Etudes françaises C2	interruption 2017-2018
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	PASserelle Solidarité objectif B2	oui
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Prépara-Master Grenoble-Chine (PMGC)	interruption 2017-2018
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Lettres, Langues Françaises, Communication (LLFC)	oui
Centre universitaire d'études françaises (CUEF)	Diplôme d'université (DU)	Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère	oui

**ANNEXE**  
**FICHE EVALUATION FINANCIERE**

**Intitulé du DU :**

**Diplôme Supérieur d'Aptitude à l'enseignement du Français Langue Etrangère (DSA-FLE)**

**Dépenses**

Heures enseignement spécifiques	185
<i>sous-total</i>	<i>32 375 €</i>
Observation - Tutorat*	18
<i>sous-total</i>	<i>1 680 €</i>
Heures mutualisées avec DUEF**	52
<i>sous-total</i>	<i>3 120 €</i>
Correction rapport stage 8 dossiers = 1H	2,5
Soutenance - 8 soutenances = 1H	2,5
<i>sous-total</i>	<i>493 €</i>
Coût horaire CUEF complet***	140 €
<b>Total dépenses****</b>	<b>37 668 €</b>

**Recettes**

Tarif par étudiant	1 950 €
Frais de dossier	20 €
Coût total	1 970 €
Etudiants pour 1 groupe	20
<b>Total recettes</b>	<b>39 400 €</b>

16H observation + 2 H tutorat 18h = 3h TD / 3-4 étudiants

3

\*\* groupe 70 étudiants

70

\*\*\* intègre le coût de la masse salariale P2 (enseignants CDD/CDI, vacataires, HC, BIATSS) et les frais de fonctionnement

\*\*\*\* hors coûts correction et surveillance

Référentiel (H):

CM	1,5
CM/TD	1,25
TD	1